

**MISSION PERMANENTE DE TUNISIE
GENEVE**

QUATRIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES
A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

(Genève, 16 – 20 septembre 2002)

**INTERVENTION
DE
MONSIEUR ALI HACHANI, DIRECTEUR GENERAL
DES ORGANISATIONS ET CONFERENCES INTERNATIONALES**

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, Ambassadeur LINT, de vous présenter, au nom de ma Délégation, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de cette Assemblée. Nos félicitations s'adressent également à S.E. l'Ambassadeur Christian FAESSLER pour sa désignation comme Secrétaire Général de l'Assemblée ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Je voudrais, également, remercier la Confédération Helvétique pour avoir accueilli cet événement important. Mes félicitations s'adressent aussi au Nicaragua pour l'excellente manière dont ce pays s'est acquitté de ses responsabilités de président de la troisième Assemblée.

Monsieur le Président,

Le processus d'Ottawa a maintenant cinq ans, et beaucoup de réalisations ont été enregistrées sur la voie de l'éradication du fléau des mines antipersonnel. Toutefois, il nous reste un long chemin à parcourir pour atteindre une vraie universalité de la Convention d'Ottawa. C'est pourquoi mon pays joint sa voix à celles d'autres Etats parties pour lancer un appel pressant aux pays qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à ce mouvement.

D'autres acteurs de la société internationale comme le P.N.U.D et des Organisations Non Gouvernementales comme le Comité de la Croix et du Croissant Rouges, la Campagne Internationale pour Interdire les Mines terrestres, méritent nos plus vives félicitations pour leurs actions contre les mines et la réduction de leurs effets dévastateurs. Il est indéniable que ces organisations jouent un rôle primordial dans la sensibilisation de l'opinion publique internationale au fléau des mines et ont rendu cette cause parmi celles des plus populaires dans le monde. L'action du Centre International du Déminage Humanitaire mérite aussi toute notre appréciation.

Monsieur le Président,

La lutte contre les mines a certes une dimension et une portée mondiales. Mais à notre avis, il est nécessaire de mettre l'accent davantage sur l'approche régionale du phénomène, dans la mesure où cette dernière permet d'appréhender les problèmes spécifiques de chaque région du monde sur la base de ses besoins propres. Dans ce cadre, la Tunisie estime qu'une plus grande implication des Organisations intergouvernementales régionales dans le processus d'Ottawa est à même de contribuer au renforcement de la mise en œuvre de la Convention.

Par ailleurs, nous estimons qu'il existe une étroite relation entre la lutte contre les mines antipersonnel et les actions de développement menées dans les pays affectés durement par ce fléau. C'est dire l'importance à octroyer à l'insertion socio-économique des victimes des mines qui passe par le développement durable des régions dans lesquelles elles vivent.

Monsieur le Président,

La Tunisie a été parmi les Etats précurseurs qui ont signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Elle a commencé la mise en œuvre des dispositions de la Convention bien avant qu'elle n'entre en vigueur à son égard et est déterminée à continuer à s'acquitter de ses obligations en la matière, et ce, sous l'impulsion du Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne, qui attache une importance particulière à cette question.

Mon pays a procédé, le 30 juin 1999 dans la région de Ben Ghilouf, le 12 janvier 2002 et le 5 septembre 2002 dans la région de Ras Injla, à la destruction d'un total de 7000 mines antipersonnel représentant une partie de son stock, et ce en présence du Coordonnateur Résident des Nations Unies en Tunisie.

Mon pays est déterminé à achever la destruction du reste de son stock de mines avant la fin de l'année 2003 conformément aux dispositions de l'Article 4 de la Convention. A cette fin, un programme de destruction a déjà été établi.

Par ailleurs, la Tunisie a déjà communiqué son Rapport National, ainsi que les mises à jour annuelles qui lui sont apportées, au Secrétaire Général des Nations Unies conformément aux mesures de transparence prévues par l'Article 7 de la Convention et dont le contenu a été porté à la connaissance des Etats parties. Dans ce cadre, mon pays encourage les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à communiquer les données relatives à ces mesures de transparence, dans le but de favoriser le climat de confiance qui devrait régner entre les Etats parties dans leur lutte commune contre le fléau des mines antipersonnel.

Enfin, et dans le cadre de cette évolution irrévocable sur la voie de la mise en œuvre par la Tunisie de l'ensemble des dispositions de la Convention, je signale qu'un Comité national de suivi de la mise en œuvre de la Convention, réunissant des représentants des principaux Ministères tunisiens concernés, est en cours d'établissement.

Monsieur le Président,

La Tunisie ne cesse de soutenir toutes les initiatives pour l'universalisation de la Convention d'Ottawa. Ainsi, la Tunisie a été partenaire clé dans le Séminaire régional sur l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en Afrique, qui a eu lieu à Bamako les 15 et 16 février 2001.

En outre, elle a abrité le Séminaire régional relatif à la Convention d'Ottawa en Afrique du Nord organisé conjointement avec le Gouvernement canadien, dont les travaux se sont déroulés à Tunis les 15 et 16 janvier 2002.

Monsieur le Président,

Mon pays continue, à ce jour, à souffrir des séquelles de la deuxième guerre mondiale, dont des épisodes tristement célèbres se sont déroulés sur certaines parties de son territoire. Ce territoire qui, par endroits, demeure infesté par des engins non explosés et des mines antipersonnel enfouis à des profondeurs qui n'obéissent pas aux normes classiques de détection.

Ainsi la Tunisie souhaite bénéficier de l'assistance et de la coopération prévues par la Convention d'Ottawa en vue de faire face à ce problème qui continue à faire épisodiquement des victimes parmi la population civile. A cette fin, des démarches officielles ont déjà été entreprises auprès de Gouvernements de pays amis et auprès d'Organisations actives dans l'action anti-mines qui ont promis d'apporter leur soutien. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements.

Je vous remercie Monsieur le Président.